

Loi sur la médiation administrative LMéd

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Maillard Christophe
Email : Christophe.maillard@fr.ch
Institution : Etat de Fribourg
Département : Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Service : Secrétariat général

Co-auteurs

Nom et prénom : Russier Samuel
Institution : Etat de Fribourg
Département : Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
Service : Secrétariat général

Informations sur le projet

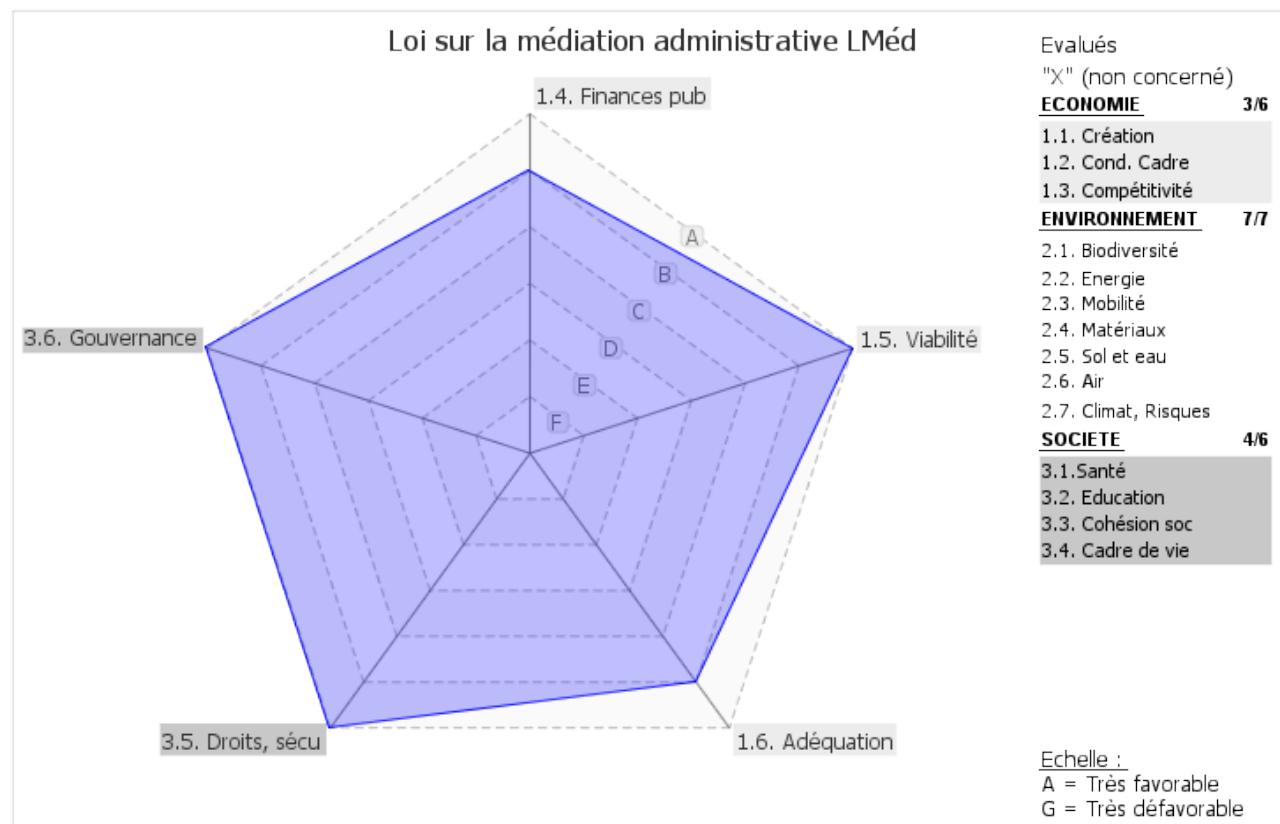
Description : Le projet de loi sur la médiation administrative vise à mettre en œuvre l'art. 119 de la nouvelle Constitution cantonale, prévoyant l'institution d'un organe de médiation indépendant en matière administrative.
Effet levier Moyen

Domaines concernés :	Economie	Environnement	Société
	Légèrement	Légèrement	Significativement

Commentaire général sur l'évaluation

L'avant-projet a globalement une incidence favorable en termes de développement durable. Ses effets se feront essentiellement ressentir sous l'angle de la stabilité sociale et de la bonne gouvernance. En effet, d'une part, la médiation administrative vise, le cas échéant, à renouer le dialogue et à rétablir un climat de confiance entre les citoyennes et citoyens et l'Etat. Elle est à même de les orienter sur le fonctionnement de l'administration et sur les règles en vigueur. Elle contribue ainsi à la cohésion sociale. D'autre part, par son action, le médiateur ou la médiatrice est en mesure de décharger les services de l'Etat d'un certain nombre de tâches d'explication. C'est dire que l'instance de médiation constitue un instrument au service de l'efficacité de l'Etat.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Crédation et distribution de richesses

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.2. Conditions cadre pour l'économie

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Il ressort de rapports établis par les différents services de médiation cantonaux, que plusieurs centaines de problèmes ont pu être résolus à la satisfaction des intéressés, respectivement de convaincantes explications données. Il existe donc un gisement d'économies certain, faisant de la médiation un instrument au service de l'efficacité de l'Etat.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.5. Faisabilité et viabilité du projet	A - Très favorable
--	---------------------------

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Ce projet est exigé par l'art. 119 de la Constitution cantonale et en constitue la mise en œuvre.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.6. Conformité et adéquation aux besoins	B - Favorable
--	----------------------

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Outre l'obligation constitutionnelle, les expériences réalisées par les organes de médiation existants montrent qu'une médiation administrative répond à un besoin de la population.

Un cadre légal strict est dévolu au médiateur ou à la médiatrice afin d'éviter une alimentation démesurée de ses services ou des désillusions. Pour le surplus, il appartiendra au médiateur ou à la médiatrice de rappeler systématiquement aux citoyennes et citoyens son rôle et les limites de son pouvoir d'action.

Risques de répercussions négatives : A défaut d'être encadrée par un texte clair, la médiation administrative pourrait se fondre dans un vaste service public d'assistance floue, ce qui en entraînerait la dénaturation.

Potentiel d'amélioration :

Environnement	
----------------------	--

2.1. Diversité biologique et espace naturel	X - Pas concerné
--	-------------------------

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie	X - Pas concerné
---------------------	------------------

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire	X - Pas concerné
------------------------------------	------------------

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.4. Consommation de matériaux et recyclage	X - Pas concerné
--	------------------

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	X - Pas concerné
---	------------------

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	X - Pas concerné
---	------------------

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de souffre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques	X - Pas concerné
--	------------------

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société	
----------------	--

3.1. Santé et prévention	X - Pas concerné
---------------------------------	------------------

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles	X - Pas concerné
--	------------------

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale	X - Pas concerné
------------------------------	------------------

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public	X - Pas concerné
---	------------------

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité	A - Très favorable
--------------------------------	--------------------

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La médiation administrative vise, le cas échéant, à renouer le dialogue et à rétablir un climat de confiance entre les citoyennes et citoyens et l'Etat. Elle est à même de les orienter sur

le fonctionnement de l'administration et sur les règles en vigueur. Elle contribue ainsi à la cohésion sociale.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative	A - Très favorable
---	---------------------------

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Issu d'un consensus au sein d'un groupe de travail réunissant des représentants de toutes les Directions de l'Etat, deux préfets et une représentant de l'Association des communes fribourgeoises, ce projet répond par ailleurs à un vœu de la population qui a soutenu l'instauration d'une médiation administrative en acceptant la nouvelle Constitution cantonale. Il bénéficie en outre des nombreuses expériences réalisées dans les autres cantons, notamment le canton de Vaud, et a opté pour des solutions pragmatiques qui ont fait avantageusement leurs preuves.

La médiation a pour objectif de favoriser la compréhension de l'Etat et de l'administration par les citoyennes et citoyens.

Par son action, le médiateur ou la médiatrice est en mesure de décharger les services de l'Etat d'un certain nombre de tâches d'explication. C'est dire que l'instance de médiation constitue un instrument au service de l'efficacité de l'Etat.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :